

«Délivrer de la qualité à tous les niveaux»

La «drôle d'idée» de la fin des années 1980 d'établir un registre maritime dans un pays sans accès à la mer se sera révélée payante. Aujourd'hui, 229 navires de toutes tailles et types - sauf des «tankers» pétroliers - battent pavillon luxembourgeois sur les océans du monde.

«Success story»

C'est une «success story» de la diversification économique, bâtie sur la loi du 9 novembre 1990, que Robert Biver, commissaire du gouvernement aux affaires maritimes a pu présenter hier soir à l'occasion de la séance académique pour le vingtième anniversaire du registre public maritime luxembourgeois et du Commissariat aux affaires maritimes devant une audience bien fournie à la Chambre de Commerce.

Parmi les invités, outre de nombreux professionnels du secteur ainsi que des financiers et des assureurs, le Ministre d'Etat honoraire Jacques Santer, mais aussi les anciens ministres ayant eu les affaires maritimes dans leur portefeuille, Robert Goebels et Henri Grethen. Aux côtés du Ministre de l'Economie, Jeannot Krecké (LSAP), en charge du dossier depuis 2004, des représentants syndicaux avaient également pris place.

Au cours de la journée, ils avaient rencontré ensemble avec les chefs d'entreprise du secteur et les représentants du gouvernement Cléopatra Doumbia Henry, directrice du Département des normes internationales du travail du Bureau international du travail à propos de la «Maritime Labour Convention», accord international introduisant des standards minima pour un travail décent dans le secteur maritime. La spécialiste, qui a d'ailleurs reçu des mains de Jean-



Nombre de «pionniers» du pavillon maritime luxembourgeois ont assisté à la séance académique. 229 navires naviguent aujourd'hui sous le «Roude Léiw»

Photo: F. Aussems

not Krecké la distinction honorifique d'officier de l'ordre de Mérite pour son engagement pour le développement et l'amélioration de la régulation maritime au niveau international ainsi que pour son soutien au Commissariat aux affaires maritimes luxembourgeois dans le processus de ratification de la convention, a expliqué les tenants et aboutissants de cet «instrument légal stratégique» censé entrer en vigueur en 2012 et qui instaurera par exemple outre des normes communes pour les pays signataires, un système de certification, de contrôle et de traitement des plaintes. L'objectif fixé lors du début de la promotion de la convention en 2006 est de la faire ratifier jusqu'en 2011 par 30 nations ayant des intérêts maritimes et dont les flottes représentent au total 33% du tonnage global brut. Jusqu'ici, 11 pays l'ont ratifié.

Leurs flottes représentent en tout 46% du tonnage brut global. Doumbia Henry s'est montrée optimiste d'arriver au compte cette année encore.

Le «Roude Léiw» établi sur les mers du monde

Le Ministre de l'Economie luxembourgeois lui a promis hier soir que le Luxembourg ratifierait la convention à son tour d'ici juin. Pour Jeannot Krecké, le fait que le Grand-Duché souscrit aux normes de la MLC représente un élément important pour renforcer la crédibilité du pavillon luxembourgeois. L'amélioration permanente de la qualité du travail du CAM, dont la dizaine de collaborateurs gère de plus en plus de dossiers, en est un autre élément. «Il faut

délivrer de la qualité à tous les niveaux», a-t-il insisté. Le Ministre a rappelé le long chemin accompli pour arriver à la reconnaissance internationale du pavillon au lion rouge, un chemin qui n'était pas sans bourrasques alors que le pavillon était considéré comme de pure «complaisance» à un certain moment. Aujourd'hui, le «Roude Léiw» serait l'emblème d'un secteur maritime très diversifié au Grand-Duché, où les clients ne trouvent pas seulement le pavillon et les avantages fiscaux, mais encore une panoplie de services, allant du financement aux fournitures, en passant par les assurances, la recherche sur les matériaux et technologies ou encore toutes les composantes des chaînes logistiques.

> c.